

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant LE CARREFOUR COMMUNAUTAIRE BEAUSOLEIL INC.	Numéro de permis 2014604	Date d'inspection Le 12 mai 2023	
Nom de l'établissement Les Voyageurs		Numéro de téléphone (506) 627-4125	
Adresse 300 Beaverbrook Road Miramichi NB E1V 1A1			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Rachelle Roy Arseneau		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux

-Visite à l'établissement pour une inspection de surveillance
 -Ratio est respecté durant la visite
 -L'orientation des enfants est faite de façon positive et constructive
 -Mesure des locaux pour attribuer à chaque local le nombre d'enfants permis dans l'espace désigné
 -Discussion et révision du plan de la direction dans l'amélioration et l'ajout de matériel dans l'air de jeu extérieur
 Observations : Durant la visite, les enfants sont dans la cafétéria. Plusieurs travaillent à un collage, tandis qu'un second groupe est assis et discute.

original signé par

Rachelle Roy Arseneau

Le 11 mai 2023

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Date

original signé par

Alda Poirier

Le 11 mai 2023

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Date